

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-394

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Audiovisuel public »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
France Télévisions	18 750 000	0
ARTE France	2 250 000	0
Radio France	5 000 000	0
France Médias Monde	2 250 000	0
Institut national de l'audiovisuel	1 000 000	0
TV5 Monde	750 000	0
Programme de transformation	0	30 000 000
<b>TOTAUX</b>	<b>30 000 000</b>	<b>30 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer le Programme de transformation afin de refinancer les sociétés de l'audiovisuel public. Le programme de transformation supposé financer des actions de mutualisations entre les sociétés s'est avéré dès la première année de sa mise en place être utilisé comme un outil de coupe budgétaire infra-annuelle, sans lien avec les efforts réels mis en place par les sociétés publiques.

Cette mécanique qui ouvre la voie à des coupes budgétaires arbitraires en plein exercice est de nature à remettre en question l'indépendance de l'audiovisuel public à l'égard du pouvoir politique. Le financement de l'audiovisuel public doit être « adéquate », « prévisible » et « ne pas faire l'objet de régulation infra-annuelle » comme le rappelait le rapport de la mission confiée en 2021 à l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) et à l'Inspection générale des finances (IGF) relative à la réforme de la contribution à l'audiovisuel public (CAP).

Le présent amendement vise à prélever 30 millions d'€ en AE et en CP dans le Programme de transformation pour abonder les programmes France Télévisions de 18,75 millions d'€ en AE et en CP ; le programme Radio France de 5 millions d'€ en AE et en CP ; le programme Arte de 2,25 millions d'€ en AE et en CP ; le programme France Médias Monde de 2,25 millions d'€ en AE et en CP ; le programme Institut national de l'audiovisuel de 1 million d'€ en AE et en CP et enfin, le programme TV5 Monde 750 000 € en AE et en CP.